

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2024-012

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 MARS à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, CATRAIN, FERLET, MARTIN, GIORGIO, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, NELIAS,

Secrétaire de séance : Mme NELIAS

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2023

a. Résultat de l'exercice	1 648 308.32
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	15 601.50
c. Résultats antérieurs reporté	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)	1 648 308.32
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 1 013 391.26
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 199 982.29
Besoin de financement = e.+f.	3 213 373.55
AFFECTATION (2)= d.	1 648 308.32
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	15 601.50
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 632 706.82
3) Report en exploitation R002	0,00
DEFICIT REPORTE D002	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2023 en recettes d'investissement au compte 1068 pour 1 632 706.82€ et au compte 1064 pour 15 601.50€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Agnès NELIAS



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20240326-2024_012-DE